

BULLETIN MUNICIPAL de SAINT-VITAL n° 301
Compte-rendu de la réunion du Conseil MunicipalSéance du **29 mars 2019**

Date de convocation 22 mars 2019

Conseillers Municipaux en exercice **15**Conseillers Municipaux présents **13**Conseillers Municipaux votants **13**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCO Gérard, Maire.

Présents :

Gérard BLANCO,

Marie-Hélène BOCQUIN, Vincent BRUET-HOTTELAZ, Isabelle BUGAYSKI, Thierry CHAMIOT, Rachel CUVEX-MICHOLIN, Serge DAL BIANCO, Vincent GUIDON, Dominique LAVOINE, Bruno PALENI, Jean-François PETIT, Marie-Noëlle RICHON, Alain SIBILLE,

Marie-Christine CAUSARANO

Excusés : Mirella STROZZA, Anne-Sophie LOBASCIO.**Secrétaire de séance :** Serge DAL BIANCO**1. Approbation du Compte-Rendu de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2019**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2019.

➤ Le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- travaux plateau Rue de Barral et RD 201 : convention avec le Département
- demande de subvention au titre de la DSIL.

2. BUDGET COMMUNAL : Compte de gestion 2018

20190329-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**3. BUDGET COMMUNAL : Compte Administratif 2018**

20190329-04

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance après avoir fait procéder à l'élection du Président de séance. Mr DAL BIANCO, premier adjoint procède à la lecture du Compte Administratif.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	484 844.93	175 587.72	660 432.65
Dépenses	413 965.35	111 749.34	525 714.69
Résultat Exercice	70 879.58	63 838.38	134 717.96
Report Résultat 2017	218 000.00	14 631.55	232 631.55
Résultat de Clôture Exercice 2018	288 879.58	78 469.93	367 349.51
Solde Restes à réaliser	0.00	- 77 000.00	- 77 000.00
Résultat Global	288 879.58	1 469.93	290 349.51

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.

4. BUDGET COMMUNAL : Affectation du Résultat 2018

20190329-05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de Fonctionnement 2018	Report en Fonctionnement	Affectation en Investissement
288 879.58	192 000.00	96 879.58

5. BUDGET COMMUNAL : Vote des taux d'imposition 2018

20190329-06

Le Maire rappelle à l'assemblée, les taux votés en 2018 :

- Taxe d'Habitation : 6.49 %
- Foncier Bâti : 12.87 %
- Foncier Non Bâti : 82.23 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la reconduction des mêmes taux pour 2019.

6. BUDGET COMMUNAL : Vote du Budget Primitif 2019

20190329-07

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	598 400.00	367 200.00	965 600.00
Dépenses	598 400.00	367 200.00	965 600.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2019.

7. Aménagement traversée du village : demande de subvention DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)

20190329-08

Le Maire rappelle à l'assemblée que des dossiers de subventions ont été déposés au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Equipement des Communes) et du Fonds Route dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 201 souhaité par le Conseil municipal pour sécuriser la traversée du village.

Une demande de subvention doit également être effectuée dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention DETR.

8. Chemin des Moyes – Gestion des eaux pluviales : demande de subvention DETR

20190329-09

Le Maire rappelle à l'assemblée que des dossiers de subventions ont été déposés au titre du FDEC dans le cadre du projet de redimensionnement du réseau d'eaux pluviales.

Une demande de subvention doit également être effectuée dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention DETR.

9. Mise à jour topographie adressage : demande de subvention

20190329-10

Le Maire explique que les données d'adressage (adresse topographique de chaque résidence) nécessitent une mise en forme dans le respect du CCTP de la RGD pour qu'elles puissent être diffusées auprès : de l'IGN / Base Adresse Nationale (BAN), service du cadastre de Saint Jean de Maurienne / DGFIP, SDIS 73, la RGD pour l'élaboration du référentiel d'adressage de Savoie qui est en cours de réalisation, les sociétés de navigation GPS : HERE et TOM / TOM.

Il convient de déposer une demande de subvention au titre du FDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité la demande de subvention au titre du FDEC.

10. Adhésion service juridique Centre de Gestion

20190329-11

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques.

Dans le cadre de ces missions, l'adhérent à ce service peut ainsi obtenir des juristes, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale.

Le CDG73 et le CDG69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier.

Formalisée par une convention tripartite entre les deux centres de gestion et la collectivité adhérente, la mise à disposition de ce service s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la collectivité solliciterait la mise à disposition particulière d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Le montant annuel de la participation en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de 501 à 5 500 habitants à 0.87 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, l'adhésion au service juridique proposé par le centre de gestion.

11. SDES (Syndicat Départemental de l'Energie de la Savoie): modifications statutaires

20190329-12

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur:

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point, nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les modifications statutaires du SDES.

12. Création poste adjoint technique

20190329-13

Le Maire explique à l'assemblée que M. REVIL-BAUDARD Eugène, sera à la retraite à compter du 1er septembre 2019.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le tableau des effectifs existant,

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent d'adjoint technique, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019 pour occuper les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Le descriptif du poste sera disponible en Mairie, sur le site internet de la commune et sur celui du Centre de Gestion. Date limite de dépôt des candidatures 05/05/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique.

13. Recrutement agent de cantine contractuel

20190329-14

Le Maire explique à l'assemblée que Mme GAUDIN Danielle sera à la retraite à la fin de l'année scolaire en cours. Il rappelle les délibérations du 27/05/2011 et 16/06/2017 concernant la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour occuper les fonctions d'agent de services polyvalents. Il est proposé au conseil municipal de recruter un adjoint technique contractuel à compter du 02 septembre 2019.

Le descriptif du poste sera disponible en Mairie, sur le site internet de la commune et sur celui du Centre de Gestion. Date limite de dépôt des candidatures 05/05/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le recrutement d'un agent de cantine contractuel.

14. Travaux plateau au croisement de la RD 201 et du chemin de Barral : convention avec le Département

20190329-15

Le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation du plateau à l'intersection de la RD 201 et de la Rue de Barral, il convient de signer une convention avec le Département qui fixe d'une part les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la signature de la convention avec le département.

15. Aménagement traversée du village : demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local)

20190329-16

Le Maire rappelle à l'assemblée que des dossiers de subventions ont été déposés au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) et du Fonds Route dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 201 souhaité par le Conseil municipal pour sécuriser la traversée du village.

Une demande de subvention doit également être effectuée dans le cadre de la DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention DSIL.

Réquisition préfectorale du terrain au plan d'eau du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 :

Une réquisition préfectorale datée du 22 mars a été adressée en mairie pour recevoir, cette année encore, l'aire de grands passages des gens du voyage. Les travaux de l'aire définitive située rive gauche de l'Isère ne pouvant être achevés à temps pour cette année.

Affaires diverses : Cérémonie commémorative du 08 mai 1945

Vous êtes invités à assister à la cérémonie qui se déroulera devant le monument aux morts le **08 mai à 9h30**.

Horaires pour les autres communes : 10h30 Montaille - 11h30 Grésy-sur-Isère

Elections européennes :

Le vote aura lieu, lors d'un tour unique, le dimanche 26 mai 2019 de 8 h à 18 h dans la salle du conseil municipal.